



N° 9157-2016/1-ACTS/ DFA

Date du :

Rapport de présentation

OBJET : approuvant la modification du plan d'urbanisme directeur de Nouméa

PJ : un projet de délibération

La mise en œuvre des règles du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Nouméa, approuvé par délibération n° 19-2013/APS du 30 mai 2013, a révélé des nécessités d'ajustements réglementaires afin d'améliorer la compréhension de certaines règles et de correspondre davantage aux réalités de terrain. C'est dans ce cadre que la ville de Nouméa a décidé la mise en modification de ce document.

Conformément au code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC) et après avis favorable de la province Sud, le conseil municipal a mis le PUD en modification par délibération n° 2015/1657 du 21 décembre 2015. Cette dernière a été complétée par la délibération n° 2016/841 du 26 juillet 2016 afin d'ajuster et préciser les dispositions réglementaires permettant la reconstruction de la FOL et supprimer les emplacements réservés provinciaux dont les projets ont été réalisés.

Les évolutions du PUD, qui ne remettent pas en cause son économie générale, se caractérisent par :

- 3 évolutions de zonage d'une superficie de 6.83 Ha, soit 0.13% de la surface communale
- 13 évolutions d'emplacements réservés : 8 suppressions (12.9 Ha), 5 modifications (3 Ha)
- 18 ajustements ou évolutions du règlement dont 4 concernant le lexique
- 11 rectifications d'erreurs matérielles ou améliorations du document.

L'enquête publique a été engagée par arrêté n° 2351-2016/ARR/DFA du 8 septembre 2016 pour une durée de vingt-six (26) jours, soit du 26 septembre au 21 octobre 2016. Madame CHAMPOUSSIN, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable sans réserves à la modification du PUD de Nouméa.

Ainsi, conformément au code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie, il appartient désormais à l'assemblée de province d'approuver la modification du plan d'urbanisme directeur, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS). Ce dernier a émis un avis favorable, le 16 janvier 2017, au projet de délibération visant à approuver la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.